

Une nouvelle femme assassinée par son compagnon dans le Val d'Oise Cela suffit !

***Il faut dire NON à la violence des hommes envers les femmes
Chacun et chacune de nous est concerné/e et peut agir !***

Vive émotion à Soisy-sous-Montmorency après l'assassinat de Catherine par son compagnon. Elle a été retrouvée morte poignardée le jeudi 20 juillet 2016 après un appel à la police de l'auteur de ce crime.

En France, en 2015, ce sont 122 femmes qui ont été assassinées par leur compagnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex., soit une femme tous les 3 jours. Mais aussi 35 enfants ont été tués avec leur mère !

De nombreuses lois se sont succédées depuis 10 ans, avec la **création de l'ordonnance de protection en 2010**, puis l'attribution à des femmes de TGD « **Téléphone Grave Danger** » en plus grand nombre (10 TGD dans le Val d'Oise actuellement). Ces dispositifs sont peu connus et pas suffisamment utilisés.

Si ces violences de couple perdurent, c'est qu'elles sont malheureusement très bien tolérées par la société toute entière ! Dans le cas présent on parle de « dispute », ailleurs, on va parler de « crime passionnel » : cette violence masculine est banalisée, alors que toute violence faite aux femmes relève d'un délit, voire du crime. L'homme auteur de violence est donc au minimum un **délinquant**, mais est rarement traité comme tel !

Toutes et tous, nous sommes concerné/es et devons agir ensemble

Les femmes victimes de violences doivent trouver de l'aide dans les gendarmeries et commissariats ; elles doivent être écoutées et dirigées vers les associations spécialisées dans cette écoute et mises à l'abri si nécessaire.

Femmes et Hommes, témoins de ces violences, doivent dénoncer les violences faites aux femmes dont ils ont connaissance (dans la famille, le voisinage, le travail...) que ce soit auprès d'une assistante sociale ou des forces de police et/ou gendarmerie.

Les pouvoirs publics doivent mener des campagnes de sensibilisation, et des actions de prévention, en direction de l'ensemble de la population. Il faut :

- **mieux protéger les femmes et les enfants victimes de violences dans le couple**, par la délivrance d'ordonnances de protection et de TGD,
- **informer les femmes sur leurs droits** à l'égalité, à la dignité, à l'intégrité de leur corps, sur les moyens de protection
- **former les personnels de tous les services** en lien avec les femmes victimes de violences. (notamment police, gendarmerie, justice, médecins...)
- **renforcer la répression et responsabiliser les hommes violents** dès les premières violences signalées
- **donner davantage de moyens aux associations qui viennent en aide à ces femmes**, alors que leurs budgets ne cessent de décroître !
- **éduquer les jeunes à l'égalité des filles et des garçons**, au respect réciproque.

**Chacun et chacune d'entre nous peut agir
et au moins faire connaître le n° d'écoute et d'orientation :**

3919 « Violences Femmes Info » - Numéro gratuit, 7 jours sur 7

de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.